



Les épreuves écrites au baccalauréat et leur évaluation

Ce texte s'inscrit dans le prolongement des notes de service définissant les modalités des épreuves écrites de mathématiques des différentes séries de baccalauréat.

Les principes

Actuellement, les épreuves écrites couvrent assez bien les différents champs des programmes mais ne prennent pas suffisamment en compte les compétences qu'ils visent à développer.

C'est pourquoi il est souhaitable de :

- poursuivre l'évolution progressive du contenu des épreuves, déjà engagée avec l'introduction de QCM, de ROC, de questions ouvertes ;
- faire évoluer conjointement l'évaluation des copies en essayant de les apprécier en relation avec les compétences attendues des candidats.

Ces évolutions induisent plusieurs exigences :

- mettre en phase le contenu des sujets avec les objectifs des programmes, conformément à ce que prévoit la note de service définissant l'épreuve écrite ;
- identifier *a priori* des compétences à évaluer et bâtir les sujets en fonction de ces compétences ;
- clarifier pour les élèves le contrat d'évaluation dans la formulation des questions leur donnant une plus grande initiative, en les incitant notamment à laisser des traces de leurs recherches ;
- organiser la correction en tenant compte de ces règles.

Les compétences à évaluer

Certaines compétences, que l'on peut qualifier de « compétences de base », sont évaluées dans toutes les épreuves de baccalauréat ; il s'agit de la mobilisation et de la restitution de connaissances et de la capacité à appliquer des méthodes. Ces compétences sont présentes à de nombreuses occasions dans tous les exercices d'un même sujet. Il n'est pas utile de les repérer précisément.

- ◆ Les sujets des baccalauréats des séries S, ES et L spécialité mathématiques **doivent permettre, de plus, d'évaluer** la maîtrise de compétences évoluées parmi les suivantes :
 - prendre des initiatives, choisir un modèle, émettre une conjecture, expérimenter ;
 - raisonner, démontrer, élaborer une démarche ;
 - évaluer, critiquer un résultat, vérifier la validité d'un résultat ou d'une méthode.
- ◆ Les sujets des baccalauréats technologiques et du baccalauréat L (épreuve anticipée mathématiques-informatique) **doivent permettre d'évaluer** les deux compétences évoluées suivantes :
 - montrer une certaine autonomie dans le traitement de l'information (rechercher, organiser, traiter l'information) ;
 - développer une démarche connue, mettre en forme un raisonnement.

L'élaboration des sujets

L'élaboration des sujets suit les recommandations suivantes :

- la difficulté globale des sujets n'est pas changée ;
- la nature des exercices et la façon de poser les questions permettent d'apprécier, au moins une fois dans le sujet, l'acquisition des compétences évoluées correspondant à la série ;
- pour une question qui évalue les compétences évoluées mentionnées ci-dessus, un texte indique clairement au candidat qu'on attend qu'il laisse des traces de ses démarches, même non abouties.

Les consignes de correction et les travaux des commissions d'entente

Les consignes de correction précisent la compétence évoluée principalement visée par la ou les questions correspondantes ou par l'ensemble de l'exercice ; elles donnent les attendus et les savoir faire évalués dans chaque question ou chaque exercice évaluant une compétence évoluée.

La correction se fait avec un barème de notation finalisé par la commission d'entente.

Annexe

Exemple de texte porté dans l'en-tête du sujet :

« Le candidat est invité à faire figurer sur la copie toute trace de recherche, même incomplète ou non fructueuse, qu'il aura développée. Il est rappelé que la qualité de la rédaction, la clarté et la précision des raisonnements entreront pour une part importante dans l'appréciation des copies. »

Exemple de texte inséré avant une question nécessitant une prise d'initiative :

« Dans cette question [dans cet exercice], toute trace de recherche, même incomplète, ou d'initiative même non fructueuse, sera prise en compte dans l'évaluation. »